

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2023

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 19 octobre 2023, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

**PRÉSENTS** : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Géraldine GAU, Isabelle GUERY, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Hélène ROUZAUD.  
Mrs Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

**ABSENTS** : Mr Marc LOISON a donné procuration à Mr Alain MAYODON.  
Mmes Sandrine BRINGAY, Sonia TRINCARD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Jean-Louis FUGAIRON.

### **EXTRAIT** **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2023 10 4**

<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>15</b>
<b>Présents</b>	<b>12</b>
<b>Procurations</b>	<b>1</b>
<b>Votants</b>	<b>13</b>

**OBJET** : BUDGET ANNEXE STATION – RETOUR DES BIENS DE L'ACTIF VERS LE BUDGET COMMUNAL AVANT MISE EN RÉFORME.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1311-1 et L2241-1,

Vu l'instruction NOR INTB1501664J du 27 mars 2015 relative aux modalités de recensement des immobilisations et à la tenue de l'inventaire et de l'état de l'actif pour les instructions budgétaires et comptables M14, M52, M57, M71 et M4,

Vu l'instruction M57

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de mettre à jour l'actif relatif au budget annexe de la station de ski afin notamment de permettre les investissements futurs.

Il précise que cet actif est constitué pour partie de biens qui ont été mis à la réforme sans mise à jour de l'actif, ces biens sont pour l'essentiel des biens relatifs aux grandes inspections des remontées mécaniques.

Ce travail a été commencé par la commune depuis 2021 pour mettre à la réforme les biens n'existant plus.

A l'heure actuelle, des biens qui n'existent plus continuent à être amortis. En effet des grandes inspections sont toujours en cours d'amortissement alors que de nouvelles grandes inspections sont lancées sur les mêmes remontées mécaniques. Ces amortissements représentent un coût élevé et annihilent toute future capacité d'investissement de la commune.

Dans ce cadre, depuis 2021, la commune mène un travail de mise à jour de son actif :

- Suite au renouvellement du télésiège du Savis, les amortissements encore en cours relatifs à ce télésiège mis à la réforme ont été apurés pour la valeur nette comptable restante, cette dernière était de 282 817,75 €. Cette dépense a été inscrite sur le budget 2021.
- En 2022, les amortissements relatifs aux anciennes grandes inspections du télésiège du Rébenty, prochain appareil devant être remplacé et dont une nouvelle grande inspection était en cours, ont été apurés pour la valeur nette comptable restante soit 193 093,14 €. Cette dépense a été réalisée sur le budget 2022.

Parallèlement, un travail sur les durées d'amortissement a été mené : jusqu'en 2021 toutes les grandes inspections étaient amorties sur une durée de 30 ans générant les difficultés rencontrées actuellement, par les délibérations du 9 décembre 2020 et du 12 janvier 2022, la commune a mis en conformité la durée des grandes inspections (5, 10 ou 15 ans) et la durée de vie des biens.

Ce travail permettra, à l'avenir, de ne plus avoir de décalage entre la durée de vie du bien et la durée d'amortissement et ainsi d'avoir un état de l'actif à jour. Cette mise à jour de l'actif devrait ainsi permettre de préparer sereinement l'avenir et notamment le renouvellement des remontées mécaniques.

Après la mise à jour et l'ajustement de l'inventaire de la station avec l'actif du comptable en date du 27 juin 2023, il est proposé une mise à jour globale de l'actif du budget de la station.

Aujourd'hui, afin de clore ce travail, l'ensemble des biens obsolètes annexés à cette délibération dont le plan d'amortissement n'est pas terminé et dont une grande partie provient d'une mise à disposition du budget annexe station de ski par le budget principal de la commune doit revenir sur ce dernier budget pour procéder à leur mise au rebut.

Les biens concernés sont listés ci-dessous :

#### **Budget Ax station 03223 - Biens à sortir de l'actif au 27/06/2023**

N° inventaire	Bien	Valeur brute	Date acquisition	Durée	Imputation	Amortissements pratiqués	VNC au 31/12/2022	Subvention
2018026	Massifs remontées mécaniques OURS	20 000,00	29/05/2018	30	2131	2 665,00	17 335,00	NEANT
201862	Moyeu de galet	2 869,74	17/12/2018	10	2131	1 145,00	1 724,74	NEANT
00205	Mise en conformité électrique TC 6 Bonascre	6 910,47	07/06/2016	10	2135	3 665,64	3 244,83	NEANT
2020-07	GI La Tute TSF Ours TC6 et 16 2017-2020	158 772,76	12/03/2020	10	2135	31 754,00	127 018,76	NEANT
2020007	Raccourcissement TC6 2020	19 240,00	29/09/2020	10	2135	3 848,00	15 392,00	NEANT
2021059	GI pinces TC6 Bonascre Saquet - protocole transactionnel	105 000,00	31/12/2021	10	2135	10 500,00	94 500,00	NEANT
2018012	Honoraires GI Saquet Rébenty	3 453,00	20/03/2018	10	2135	1 380,00	2 073,00	NEANT
2018031	GI3 TC6 Bonascre et TSF3 Rébenty	22 252,92	31/07/2018	30	2135	2 965,00	19 287,92	NEANT
169	GI TSF Ours	415 490,39	09/12/2013	30	2151	104 915,35	310 575,04	NEANT
2018008-2	Pylône neuf TSF4 Savis	285 294,14	06/07/2018	30	2151	38 037,00	247 257,14	NEANT
2018029	4 <sup>ème</sup> GI TSF Ours	24 100,00	11/06/2018	30	2151	3 212,00	20 888,00	NEANT
2018053	Travaux 4 <sup>ème</sup> GI du TSF Ours	42 069,32	01/10/2018	30	2151	5 608,00	36 461,32	NEANT
2019005	Marché MECAMONT Travaux de la 4 <sup>ème</sup> GI du TSF Ours	83 094,04	25/02/2019	30	2151	8 308,00	74 786,04	NEANT
21	Révision pinces POMAGALSKI	794 733,92	01/01/2003	30	2151	429 705,17	365 028,75	NEANT
40	Télécabine Bonascre Saquet grande visite divers	569 040,22	01/01/2003	30	2151	466 440,00	102 600,22	NEANT
45	Grande visite TS Crémade	67 722,29	01/01/2003	30	2151	41 125,74	26 596,55	NEANT
47	GI télécabine Bonascre Saquet	1 235 726,33	01/01/2003	30	2151	456 477,92	779 248,41	NEANT
54BIS	Travaux du TS Ours	78 840,90	01/01/2003	30	2151	23 558,82	55 282,08	NEANT
44	Jeux de chaînes	12 573,70	01/01/2003	30	2151	5 175,72	7 397,98	NEANT
2018038	4 <sup>ème</sup> GI TSF biplace Ours	90,00	13/07/2018	10	2153	36,00	54,00	NEANT
68	Télécorde tapis roulant	26 192,40	01/01/2007	30	2153	7 857,40	18 335,00	NEANT
81	Ecole de ski matériel divers	23 028,03	01/01/2007	30	2153	12 864,20	10 163,83	NEANT
51	Grande visite télécabine	307 313,90	01/01/2003	30	2155	225 448,05	81 865,85	NEANT
54	Travaux TS Ours divers / pylônes	98 499,03	01/01/2003	30	2157	42 057,79	56 441,24	NEANT
	<b>Total</b>	<b>4 402 307,50</b>			<b>Total</b>	<b>1 928 749,80</b>	<b>2 473 557,70</b>	NEANT

Monsieur le Maire propose d'acter la mise à jour de l'actif venant clore un travail commencé il y a plus de deux ans et de l'autoriser à transmettre cette délibération au Service de Gestion Comptable de Foix pour la finalisation du travail effectué sur l'actif par la mise à jour de l'actif du comptable et l'inventaire dans le logiciel de la commune.

La présente délibération annule et remplace la délibération N° 2022/107 du 30 novembre 2022.

Les schémas comptables sont annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ACTE** la mise à jour globale de l'actif du budget de la station et le retour des biens vers le budget principal de la commune.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération au Service de Gestion Comptable de Foix pour comptabilisation des écritures.
- PRÉCISE** que les écritures non budgétaires seront comptabilisées sur l'exercice 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit**

**Pour copie conforme – au registre sont les signatures**

**Ax-les-Thermes, le 26 octobre 2023**

**Le Maire**

**Dominique FOURCADE**

**Le secrétaire de séance**

**Jean-Louis FUGAIRON**



*(Handwritten signatures of Dominique Fourcade and Jean-Louis Fugairon over the stamp)*

## Ecritures de mise au rebut à passer

Sur le budget annexe 03223 : sortie des biens

Compte		Débit	Crédit
Débit 181		788 879,26	
Débit 1021		1 684 678,44	
Débit 28		1 928 749,80	
	Crédit 21		4 402 307,50
Total		4 402 307,50	4 402 307,50

Différence 0,00

Sur le budget principal : réintégration des biens

Compte		Débit	Crédit
Débit 21		2 473 557,70	
Débit 181		986 898,16	
	Crédit 193		3 460 455,86
Total		3 460 455,86	3 460 455,86

Sur le budget principal : mises au rebut

Compte		Débit	Crédit
Débit 193		2 473 557,70	
	Crédit 21		2 473 557,70

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le 30/10/2023



ID : 009-210900320-20231025-2023\_10\_4-DE